Route du Lac 2 1094 Paudex Case postale 1215 1001 Lausanne

Tél. 058 796 32 45 Fax 058 796 33 11 info@previva.ch CCP 10-11680-8

Plans de prévoyance à choix

I Dispositions réglementaires du fonds

L'assuré a le choix de fixer librement sa cotisation personnelle selon les trois plans suivants (en % du salaire assuré) :

		Cotisation	
Type de plan	Assuré	Employeur	Totale
Standard (plan actuel)	8,0%	11,2%	19,2%
Maxi	10,0%	11,2%	21,2%
Maxi plus	14,0%	11,2%	25,2%

Il Déclaration du travailleur

Le soussigné demande à être affilié au plan indiqué ci-dessous au 1^{er} janvier de l'année suivante. De plus, il prend note que le passage d'un plan à un autre ne peut intervenir qu'au 1^{er} janvier de chaque année, au moyen de ce formulaire, avec un préavis de deux mois.

	☐ Plan standard (8%)		
	Plan maxi (10%)		
	☐ Plan maxi plus (14%)		
	Nom :	Prénom :	
	Date :	Signature de l'assuré(e) :	
Ш	Confirmation de l'employeur		
	Nous confirmons avoir pris note de la décision du travailleur de faire usage du plan de prévoyance à la carte, selon la variante choisie ci-dessus. De la sorte, nous pourrons prélever sur son salaire la cotisation correspondant à son choix.		
	Date :	Timbre et signature de l'employeur :	